



Conseil économique et social

Distr. générale
14 avril 2022
Français
Original : anglais

Session de 2022

23 juillet 2021-22 juillet 2022

Point 14 de l'ordre du jour

**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples
coloniaux par les institutions spécialisées
et les organismes internationaux associés
à l'Organisation des Nations Unies**

Informations présentées par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies sur les activités qu'ils mènent pour assurer l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Président du Conseil

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	3
A. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	4
B. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	7
C. Organisation internationale du Travail	8
D. Fonds monétaire international	8
E. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	9
F. Programme des Nations Unies pour le développement	9
G. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	11
H. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	16
I. Programme des Nations Unies pour l'environnement	18



J.	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	20
K.	Fonds des Nations Unies pour la population	23
L.	Programme alimentaire mondial	24

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2021/2 B, le Conseil économique et social a prié sa présidence de rester en relation étroite avec la présidence du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux s'agissant de ces questions et de lui rendre compte à ce sujet.

2. Au paragraphe 7 de sa résolution 76/87, intitulée « Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies », l'Assemblée générale a prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire non autonome de façon à prendre des mesures appropriées pour y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social. Au paragraphe 21, elle a félicité le Conseil de ses délibérations sur la question, et l'a prié de continuer d'intensifier sa coopération avec le Comité spécial en vue de mettre au point des mesures appropriées pour mieux coordonner les politiques et les activités des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies visant à appliquer les résolutions de l'Assemblée sur la question. Au paragraphe 12 de sa résolution 76/86, l'Assemblée a encouragé les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ainsi que les organisations régionales à continuer d'apporter une assistance aux territoires non autonomes touchés par les ouragans, phénomènes naturels et autres phénomènes météorologiques extrêmes et à élaborer des programmes adaptés visant à appuyer les mesures de secours ainsi que les efforts de relèvement et de reconstruction, et prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question.

3. Les 17 territoires ci-après relèvent du Comité spécial : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Guam, Îles Caïmanes, Îles Falkland (Malvinas)¹, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Polynésie française, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines et Tokélaou. On trouvera ci-après les informations présentées en réponse à la demande faite aux institutions spécialisées et aux organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies de rendre compte de leurs activités relatives à ces territoires.

II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

4. Des réponses ont été reçues de 20 entités du système des Nations Unies. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Union internationale des télécommunications ont indiqué ne pas avoir d'informations à présenter sur la question. Selon les renseignements communiqués et compilés, au cours de la période considérée, les douze organismes indiqués ci-après ont continué d'apporter un appui aux peuples des territoires non autonomes, en application des résolutions et décisions

¹ La souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité spécial.

A. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

[23 février 2022]

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a poursuivi avec détermination sa coopération avec les territoires non autonomes des Caraïbes et continué de leur apporter son soutien, tant dans le cadre de son budget ordinaire que de ses activités extrabudgétaires. La priorité a été donnée à la réponse à apporter, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la plateforme pour le développement durable des petits États insulaires en développement, y compris les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), aux besoins découlant de la vulnérabilité des territoires non autonomes aux catastrophes et de l'action qu'ils mènent pour poursuivre leur développement national. Cette coopération globale avec les territoires non autonomes des Caraïbes est révélatrice des similitudes entre leurs problèmes de développement et ceux que rencontrent l'ensemble des membres de la sous-région, étant donné leur vulnérabilité économique, sociale et environnementale particulière aux chocs extérieurs, leur dette élevée, leur marge de manœuvre budgétaire limitée et leur forte exposition aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes. C'est pour cette raison que dans la stratégie dite « Les Caraïbes d'abord » (El Caribe primero), priorité est donnée à l'engagement pris par la CEPALC de soutenir et d'aider activement ses 30 membres caribbéens, y compris les sept territoires non autonomes des Caraïbes².

Dans un contexte où les gouvernements étaient soumis à une forte pression pour réduire les dépenses publiques, la stratégie El Caribe primero s'est imposée comme un moyen, non seulement de traiter les questions économiques, sociales et environnementales, mais aussi d'encourager la planification afin de soutenir le développement durable, et de promouvoir la défense des intérêts des Caraïbes. Cette vision est particulièrement opportune à la lumière de l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), du quasi-effondrement du secteur du tourisme et de la nécessité de trouver des marges de manœuvre budgétaire. La stratégie a également pour objectif que la commission régionale accorde une place prépondérante à la sous-région dans ses travaux de sorte à mieux répondre aux besoins et aux vulnérabilités propres aux pays des Caraïbes, en veillant à ce que leurs préoccupations bénéficient de l'attention la plus large possible, dans le cadre d'une approche intégrée. Enfin, elle contribue à l'application de la résolution 574 (XXVII) du 16 mai 1998³ de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et vise à faire en sorte que toutes les voix des Caraïbes soient entendues et relayées dans les instances régionales et mondiales, afin de faire progresser les programmes de la sous-région en matière de développement durable dans le respect du principe d'égalité et de renforcer les positions communes.

Dans ce contexte, les travaux menés par la CEPALC en coopération avec les territoires et avec ses autres membres demeurent essentiels.

² Anguilla, Bermudes, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques et Montserrat.

³ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1998, Supplément n° 21 (E/1998/41)*, sect. III.G.

1. Mesures prises face à la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 et les effets des mesures prises pour y faire face demeurent des marqueurs déterminants de cette période. La CEPALC a collaboré avec les territoires pour mener des recherches visant à mieux comprendre les effets de la pandémie, en particulier ceux qui concernent la santé, l'éducation et les activités sociales et économiques, et à établir une feuille de route pour le relèvement post-pandémie. C'est ainsi qu'elle a publié en février 2021 plusieurs projections estimant les effets économiques de la COVID-19 sur le secteur de la santé dans les territoires⁴, selon que le taux de prévalence par rapport à mai 2020 aurait été multiplié par deux ou par dix. Elle a également évalué les conséquences de la pandémie sur le PIB (produit intérieur brut) et conclu que les économies des îles Vierges britanniques et des îles Vierges américaines, fortement dépendantes du tourisme, risquaient de connaître une baisse de leur taux de croissance de plus de 15 points de pourcentage. Enfin, ces recherches ont permis de formuler des recommandations pour repenser les opérations dans le secteur, notamment en proposant des mesures innovantes pour lui permettre de rebondir après la crise.

De même, dans les publications intitulées « Building forward better : action to strengthen the 2030 Agenda for Sustainable Development »⁵ et « Selected online learning experiences in the Caribbean during COVID-19 »⁶, où sont analysées les expériences respectives des Îles Turques et Caïques et des Îles Vierges britanniques, on pourra trouver des exemples de bonnes pratiques à reproduire dans d'autres territoires. Ainsi, les Îles Turques et Caïques ont indiqué que l'une de leurs bonnes pratiques était la formulation d'orientations générales pour l'enseignement à distance. Les Îles Vierges britanniques ont mis en avant leur démarche consistant à s'appuyer sur les systèmes d'apprentissage à distance déjà en place pour les élèves les plus avancés, fondés sur une approche autonome et par projet. Elles ont également insisté sur le renforcement de la gestion des connaissances pour favoriser une meilleure capture des données et faciliter l'établissement de rapports, ainsi que sur les approches intégrées entre équipes.

2. Changements climatiques et catastrophes naturelles

La pandémie de COVID-19 a encore accru la vulnérabilité des territoires, dont plusieurs ne se sont pas encore remis du passage des ouragans Irma et Maria en 2017. Les Caraïbes restent la deuxième région la plus exposée aux catastrophes dans le monde, et les effets des changements climatiques se font aussi sentir d'autres manières dans les territoires.

Pour relever ces défis, la CEPALC s'est attachée à trouver des moyens d'accroître la résilience des territoires, en particulier pour ce qui concerne les catastrophes naturelles. À cet égard, deux séminaires internationaux de haut niveau

⁴ CEPALC, « The case for financing: Caribbean resilience building in the face of the COVID-19 pandemic », février 2021, disponible à l'adresse suivante : <https://www.cepal.org/en/publications/46629-case-financing-caribbean-resilience-building-face-covid-19-pandemic>.

⁵ CEPALC, « Building forward better: action to strengthen the 2030 Agenda for Sustainable Development », mars 2021, disponible à l'adresse : <https://www.cepal.org/en/publications/46696-building-forward-better-action-strengthen-2030-agenda-sustainable-development>.

⁶ CEPALC, « Selected online learning experiences in the Caribbean during COVID-19 », février 2022, disponible à l'adresse : <https://www.cepal.org/en/publications/47742-selected-online-learning-experiences-caribbean-during-covid-19>.

ont été organisés en 2021^{7,8}, avec la participation de parlementaires des Îles Vierges britanniques, de Montserrat et des Îles Turques et Caïques. Pendant la vingt-sixième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la CEPALC a annoncé officiellement la création de l'Observatoire parlementaire sur les changements climatiques et la transition juste⁹. Les parlementaires de la région, y compris celles et ceux des Îles Vierges britanniques, de Montserrat et des Îles Turques et Caïques ont publié une déclaration conjointe¹⁰ soulignant le rôle essentiel des parlementaires dans l'élaboration de politiques fondées sur le consensus et portant sur le long terme. Ils se sont engagés à continuer d'agir pour joindre le geste à la parole en matière d'action climatique et pour renforcer la démocratie environnementale dans la région.

3. Appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable

La CEPALC a continué d'axer son soutien aux territoires non autonomes des Caraïbes principalement sur le développement des capacités et l'assistance technique, dans le cadre du Programme 2030, grâce à la participation à des manifestations visant à appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il convient de citer en particulier le soutien apporté aux Îles Vierges britanniques, où la CEPALC mène des projets visant à accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, axés sur l'élaboration de leur plan national de développement durable. Ce dernier, qui porte sur 15 ans (2021-2036), prévoit une révision tous les trois ans ainsi que des cadres de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation afin de garantir la bonne remontée des informations, la transparence et le respect du principe de responsabilité.

La CEPALC s'est également attachée à renforcer les capacités nationales des Îles Vierges britanniques en matière de production et de diffusion de statistiques officielles, afin d'améliorer leur capacité à mettre en œuvre et à suivre les objectifs de développement durable et de mesurer les progrès.

4. Faciliter la participation aux conférences et aux plateformes régionales et mondiales

Tous les efforts sont faits pour soutenir la participation des territoires non autonomes de la région des Caraïbes aux plateformes régionales et mondiales, afin qu'ils puissent y faire entendre leur voix. Au niveau régional, tous les territoires non autonomes et autres membres associés à la CEPALC sont invités à participer aux 11 organes intergouvernementaux dont elle assure le secrétariat. Ces organes constituent des plateformes multipartites de dialogue politique en ce qu'elles permettent d'examiner diverses questions de politique publique dans la région, facilitent la coopération entre les pays et territoires et préconisent des positions régionales tout en tenant compte des particularités sous-régionales dans leurs mandats.

⁷ CEPALC, "Just transition: strategies for a sustainable recovery", juin 2021, disponible à l'adresse : <https://www.cepal.org/en/events/just-transition-strategies-sustainable-recovery>.

⁸ CEPALC, "Necessary financing for climate action: the challenge of incorporating carbon pricing mechanisms into climate legislation", juin 2021, disponible à l'adresse : <https://www.cepal.org/en/events/just-transition-strategies-sustainable-recovery>.

⁹ L'Observatoire parlementaire sur les changements climatiques et la transition juste est né de la prise de conscience du fait qu'il était nécessaire de renforcer la coopération interparlementaire pour permettre aux législateurs d'examiner et d'adopter des lois favorisant une transition juste vers des économies à faibles émissions de carbone.

¹⁰ CEPALC, "Joint statement by Latin American and Caribbean parliamentarians at COP 26", novembre 2021. Disponible à l'adresse : https://www.cepal.org/sites/default/files/events/files/final_joint_statement_-_eng_-_signed.pdf.

Ainsi, en janvier 2021, les territoires ont participé à la quatrième réunion du Bureau de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes, dont les Îles Vierges britanniques assuraient la vice-présidence¹¹. En mars 2021, les territoires et les autres membres associés de la CEPALC ont pris une part active aux débats de la quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable¹². Les territoires ont également participé à la réunion de haut niveau sur les difficultés rencontrées par les membres associés de la CEPALC dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, convoquée avant le Forum¹³. Lors de cette réunion, les représentants des territoires ont souligné les difficultés particulières des territoires en matière de capacités administratives, d'expertise politique, de transfert de technologie et de ressources financières, difficultés que la COVID-19 et l'urgence climatique ne font qu'aggraver. Ils ont appelé à une coopération soutenue pour faire progresser un développement résilient et durable et proposer des solutions communes à la pandémie de COVID-19. En novembre 2021, les territoires ont participé activement à la vingtième réunion du Comité de suivi du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, dont les Îles Vierges britanniques assuraient la vice-présidence¹⁴.

5. Conclusion

La CEPALC attache la plus haute importance au développement durable des territoires non autonomes des Caraïbes. Son action en direction de ces territoires et des autres membres associés est directement régie par sa résolution 574 (XXVII) et par la résolution 85 (XXV) du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes. Par ses diverses interventions, son assistance technique, ses travaux de recherches et ses publications phare, elle continue d'œuvrer à soutenir activement les aspirations au développement durable des territoires non autonomes des Caraïbes.

Malgré son dévouement et en dépit des appels à octroyer aux territoires non autonomes le plein soutien du système des Nations Unies, la CEPALC continue d'avoir du mal à trouver des ressources adéquates pour ses interventions. Cela tient principalement aux procédures budgétaires qui limitent l'utilisation des ressources du budget ordinaire aux fins du soutien aux activités de développement menées avec les membres associés et avec ces territoires en particulier.

B. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

[16 février 2022]

Des représentants de la Polynésie française ont participé au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable en 2021. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a travaillé sur des documents techniques relatifs à la coopération régionale et le développement durable dans le Pacifique, notamment un rapport intitulé « Advancing Pacific Priorities », publié en décembre 2021. En ce qui concerne les domaines d'activités liés à la maladie à coronavirus

¹¹ CEPALC, rapport sur la quatrième réunion du Bureau de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes, mai 2021, disponible à l'adresse : https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/46866/S2100286_en.pdf.

¹² CEPALC, quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable (<https://foroalc2030.cepal.org/2021/en>).

¹³ cf. <https://foroalc2030.cepal.org/2021/en/programme/high-level-meeting-challenges-faced-associate-members-eclac-implementation-2030-agenda>.

¹⁴ cf. <https://www.cepal.org/en/events/twentieth-meeting-monitoring-committee-caribbean-developmentand-cooperation-committee>.

(COVID-19), la CESAP a mené des activités d'assistance technique et de conseil en renforcement des synergies entre résilience aux catastrophes et investissement dans la protection sociale. Elle a notamment organisé un atelier de renforcement des capacités pour la mise en œuvre et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'accent étant mis sur les mesures de suivi recensées lors de l'examen national volontaire. Un autre atelier a porté sur les instruments de financement de l'action climatique innovants et l'appui à la reprise post-pandémie de COVID-19.

C. Organisation internationale du Travail

[14 février 2022]

En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail (OIT) attache une grande importance aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale concernant les territoires non autonomes.

En collaboration avec les gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs, l'OIT vient en aide aux personnes dans les pays et les régions touchés par des catastrophes naturelles, afin de leur permettre de retrouver des moyens de subsistance et de chercher des possibilités de travail décent. Ce soutien peut prendre la forme d'appui au développement d'entreprises, de services d'aide à l'emploi, de sécurité et de santé au travail, d'accès à la protection sociale et d'autres services essentiels.

Actuellement, l'OIT n'intervient directement dans aucun des 17 territoires non autonomes, aussi ne dispose-t-elle pas d'informations pour le moment. Néanmoins, les équipes chargées de la question du travail décent à Trinité-et-Tobago et en Thaïlande, ainsi que le bureau multi-pays à Fidji, peuvent prêter main-forte aux équipes de pays des Nations Unies le cas échéant.

D. Fonds monétaire international

[22 février 2022]

Les activités du Fonds monétaire international (FMI) dans les territoires dépendants d'un État membre ne sont qu'un des aspects de ses interactions avec cet État. Il est rare de trouver des évaluations portant sur les questions qui intéressent spécifiquement ces territoires. Le FMI ne peut donc communiquer qu'un volume d'informations restreint.

Au cours de l'exercice 2022, 21 missions¹⁵ ont été effectuées ou envisagées dans des territoires non autonomes :

a) Anguilla : des missions de renforcement des capacités concernant le secteur réel et la comptabilité nationale (6 septembre 2021), la gestion des finances publiques (12 octobre 2021), la gestion des recettes (3 décembre 2021 et 21 février 2022) et la balance des paiements (21 février 2022) ;

b) Bermudes : des missions relatives au développement des capacités sur la balance des paiements (1^{er} novembre 2021) ;

c) Îles Vierges britanniques : des missions de renforcement des capacités sur la balance des paiements (14 février 2022), le secteur réel et les prix (11 avril 2022) ;

¹⁵ Les documents issus de ces missions n'ont pas été rendus publics.

d) Îles Caïmans : des missions de développement des capacités sur la gestion des recettes (26 août 2021) et l'analyse du risque systémique (26 août 2021) ;

e) Montserrat : des missions de renforcement des capacités concernant le secteur réel et les comptes nationaux (14 juin 2021), la réforme de la législation financière et fiscale (24 juin 2021), la gestion des recettes (25 octobre 2021) et la balance des paiements (14 février 2022) ;

f) Îles Turques et Caïques : des missions de développement des capacités concernant l'analyse du risque systémique (11 octobre 2021), la gestion des recettes (1^{er} novembre 2021 et 11 avril 2022), la balance des paiements (17 janvier 2022), le secteur réel et les prix (31 janvier 2022), et la politique fiscale et les taxes à la consommation (23 mars 2022).

E. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

[17 février 2022]

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'occupe de la gestion du projet de Système douanier automatisé en Nouvelle-Calédonie pour aider le territoire à mettre en place une administration douanière efficace et performante. Ce projet a plusieurs effets :

- il profite à l'économie territoriale en facilitant la perception des recettes ;
- il aide le gouvernement du territoire à mettre en œuvre la politique nationale et internationale ;
- il protège le territoire en contribuant à la lutte contre la fraude et le trafic illégal de marchandises interdites ou soumises à des restrictions ;
- il fournit les statistiques sur le commerce extérieur indispensables à la planification économique ;
- il encourage le commerce international.

Le projet de Système douanier automatisé vise à moderniser le système actuel, utilisé par la Nouvelle-Calédonie depuis 2005. Sa mise en place devrait être achevée d'ici juin 2022. L'automatisation des procédures douanières a contribué au maintien de l'activité des douanes néo-calédoniennes et à la préservation du commerce international de marchandises pendant que les mesures de protection contre la pandémie de COVID-19 étaient en vigueur. La dernière version du système automatisé qui sous-tend l'ensemble de la procédure de dédouanement devrait contribuer à améliorer l'efficacité des autorités douanières dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, le blanchiment d'argent et d'autres activités illégales et criminelles, contre l'exploitation illégale des ressources marines et autres ressources naturelles de la Nouvelle-Calédonie et dans leur action en faveur de l'utilisation de ces ressources au profit du territoire.

F. Programme des Nations Unies pour le développement

[7 mars 2022]

1. Amérique latine et Caraïbes

Dans le cadre des efforts soutenus qu'il déploie à Anguilla, aux Îles Vierges britanniques et à Montserrat pour aider les territoires à se remettre de la pandémie, le

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué d'assister ces trois territoires dans la mise en œuvre du programme de relèvement post-COVID-19 axé sur la fourniture d'un appui technique et financier aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises directement ou indirectement liées au secteur du tourisme et qui ont été fortement touchées par la pandémie de COVID-19. Il s'agit de construire en mieux pour l'avenir en renforçant les capacités de ces entreprises.

À Anguilla, le PNUD a fourni un appui financier pour la relance économique des microentreprises et des petites et moyennes entreprises des domaines de l'innovation, des communications et de la restauration des récifs coralliens. Les entreprises participantes ont bénéficié d'un programme de formation complet déployé par l'Université des Indes occidentales et la Frankfurt School of Finance and Management et ont reçu des ressources financières pour mettre en œuvre le plan d'amélioration des entreprises approuvé. Elles continueront de bénéficier des conseils et de l'assistance technique de l'Université jusqu'en juin 2022.

Dans les Îles Vierges britanniques, le PNUD a signé le premier accord de participation du gouvernement aux coûts en avril 2021. Il poursuit plusieurs objectifs : 1) renforcer la programmation stratégique et assurer la coordination et la mise en œuvre du programme sur le territoire ; 2) maintenir des relations de collaboration entre les principaux partenaires du projet et les donateurs en assurant l'efficacité de la communication, des consultations et de la transmission de l'information ; 3) appuyer la mise en place effective des activités ; 4) promouvoir la communication entre les parties et les autres acteurs concernés.

À Montserrat, le Cabinet a approuvé l'étude préliminaire sur l'économie bleue réalisée par le PNUD. Les auteurs mettent en lumière les contraintes liées au développement d'une économie bleue plus productive et évaluent le potentiel des mesures proposées pour favoriser la création de valeur, susciter une croissance bleue équitable et promouvoir la résilience climatique. Ils fournissent des conseils sur les possibilités d'économie bleue qui correspondent le mieux au contexte local de Montserrat. Les opportunités sectorielles qui soutiennent le cadre général du développement de l'économie bleue sont également soulignées. Le PNUD a aussi aidé les partenaires territoriaux à élaborer la loi sur la gestion des ressources halieutiques, aquacoles et océaniques (2022) et ses décrets d'application, qui permettront à Montserrat d'améliorer la gestion et la gouvernance de ses ressources halieutiques et océaniques de manière durable pour les générations futures, conformément aux instruments internationaux et aux meilleures pratiques.

Actuellement, le PNUD ne mène pas de programmes aux Bermudes, aux Îles Caïmanes ni aux îles Turques et Caïques.

2. Pacifique

Les Tokélaou sont l'un des très rares endroits au monde encore épargnés par la COVID-19. C'est l'un des lieux les plus isolés du globe. Dépourvus de pistes d'atterrissage, entourés d'eaux côtières peu profondes, les atolls ne sont accessibles qu'en canot pneumatique, en canoë ou en radeau. N'étant pas une économie touristique, les Tokélaou ont subi moins de perturbations économiques que d'autres îles du Pacifique. Néanmoins, des perturbations liées à la pandémie ont été signalées en ce qui concerne l'accès aux importations, les délais des projets d'infrastructure, la possibilité d'étudier à l'étranger et les voyages pour des raisons de santé ou des raisons familiales. En outre, les familles tokélaouanes dépendent largement des envois de fonds de leurs parents qui travaillent à l'étranger, principalement en Nouvelle-Zélande et en Australie, de sorte que tout ralentissement économique lié à la COVID dans ces pays aura probablement des répercussions négatives sur le territoire.

Les Tokélaou sont très dépendants des importations (34 % du PIB en 2016) ; le confinement mis en place à la fin de 2020 a eu des conséquences sur l'inflation et l'accès aux biens importés. Fin 2020, 50 % ou plus des personnes interrogées dans le cadre de l'évaluation de l'impact socio-économique du confinement aux Tokélaou signalaient une baisse (voire une diminution drastique) de l'accès aux biens importés, principalement en raison de la hausse des prix. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et la hausse des prix à l'importation de denrées alimentaires et de l'énergie, qui ont touché les pays insulaires du Pacifique voisins dépendants des importations, ont également affecté l'économie des Tokélaou. L'indice des prix à la consommation a augmenté de 3,9 % au cours de la période de 12 mois se terminant en décembre 2021, sous l'effet de la hausse du prix des transports qui a bondi de 22 % au cours du dernier trimestre de 2021, et du prix des aliments et des boissons non alcoolisées, qui a augmenté de 3,2 % au cours du même trimestre¹⁶.

Actuellement, l'appui du PNUD aux Tokélaou est centré sur la question du chômage. Grâce à des interventions en matière d'économie circulaire, le PNUD a contribué à augmenter l'emploi et à générer des revenus, en particulier pour les femmes et les jeunes sans emploi, y compris les personnes handicapées, en développant la chaîne de valeur de la récupération des déchets de verre, un flux de déchets de faible valeur. Cette initiative a permis de fournir des emplois à des jeunes au chômage. Le personnel chargé de la gestion des déchets a augmenté de 300 %, et tous les nouveaux agents sont des femmes. En outre, afin d'accélérer la transformation numérique, pilier essentiel pour mieux faire face à la pandémie de COVID-19 et surmonter l'éloignement géographique, le PNUD a prolongé les licences Zoom fournies au gouvernement tokélaouan.

Le fossé lié aux inégalités de genre aux Tokélaou a été signalé dans le récent bilan commun de pays établi par l'équipe de pays des Nations Unies¹⁷. Pour y remédier, l'une des recommandations est l'adoption d'une législation de base promouvant l'égalité dans l'emploi, ainsi que la mise en place de politiques et de lois pour prévenir et détecter les violences faites aux femmes et aux filles et venir en aide aux victimes. L'espace public a également besoin d'un équilibre entre les sexes.

Le projet relatif à l'économie circulaire pour la valorisation des déchets (CERO Waste) a permis d'augmenter nettement la participation des jeunes femmes dans le secteur des déchets à Samoa et à Tokélaou ; ainsi, 55 % des participants au programme de pépinière d'entreprises pour la jeunesse sont des jeunes femmes contre 45 % d'hommes. Aux Tokélaou, 100 % des agents de gestion des déchets engagés sont des femmes. L'initiative, tant à Samoa qu'à Tokélaou, a permis de fournir du travail aux jeunes chômeurs : 87,5 % des personnes employées sont des jeunes et la parité hommes-femmes est atteinte ; en outre, 75 % des femmes sont des jeunes handicapées.

G. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

[21 février 2022]

Sur les 17 territoires non autonomes, 6 ont le statut de membre associé de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à savoir Anguilla (2013), les Îles Vierges britanniques (1983), les Îles

¹⁶ cf. <https://www.tokelau.org.nz/site/tokelau/2021q4-cpi-tokelau-info-release.pdf>

¹⁷ cf. <https://samoa.un.org/en/150038-people-inform-development-direction-next-five-years>.

Caïmanes (1999), Monserrat (2015), la Nouvelle-Calédonie (2017) et les Tokélaou (2001).

L'UNESCO a continué de prêter main-forte à ses États membres et à ses membres associés pour la mise en œuvre de leurs stratégies de développement et de leurs plans de relance post-pandémie de COVID-19. L'Organisation appuie un certain nombre de territoires non autonomes dans le cadre de diverses initiatives et grâce à une coopération établie de longue date, prenant notamment la forme d'échanges de bonnes pratiques, d'activités de renforcement des capacités et de collecte de données. L'UNESCO est en train de lancer un certain nombre d'initiatives pour répondre aux besoins propres aux territoires, notamment dans les domaines de l'éducation au développement durable, des statistiques, de l'intelligence artificielle, des sciences naturelles et de la gestion des océans. En outre, l'UNESCO considère que la priorité accordée aux politiques culturelles et à leur adaptation à la transformation numérique, y compris dans les emplois liés à la culture, est essentielle pour assurer un développement durable dans les territoires non autonomes.

Éducation

Depuis son dernier rapport, l'UNESCO a continué d'aider ses États membres et membres associés dans la réalisation de l'objectif 4 et des cibles y relatives, qui englobent des éléments d'éducation à la citoyenneté mondiale et au développement durable. S'appuyant sur son rôle d'organisme chef de file des Nations Unies pour l'éducation au développement durable (résolution [74/223](#) de l'Assemblée générale en date du 17 janvier 2020), et grâce à ses programmes d'éducation au service du développement durable et d'éducation à la citoyenneté mondiale, l'UNESCO a ainsi aidé un certain nombre de ses membres associés qui sont des territoires non autonomes dans la réalisation de l'objectif 4, en particulier de la cible 7.

L'UNESCO a soutenu l'élaboration de supports pédagogiques pour l'éducation au service du développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les États du Pacifique, de la petite enfance aux niveaux primaire, secondaire et supérieur. Ces ressources en ligne ont été mises à la disposition des 15 petits États insulaires en développement du Pacifique. Le Ministère tokélaouan de l'éducation a participé à l'atelier régional qui s'est tenu à ce sujet en 2021. Plus de 70 participantes et participants de tout le Pacifique y étaient présents. Il a bénéficié des informations partagées au sujet de la révision du programme d'études, de l'élaboration et du contenu des supports pédagogiques pour l'éducation au service du développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale, des enseignements tirés de l'expérience ainsi que de la feuille de route pour l'éducation au service du développement durable, ainsi que d'initiatives menées dans d'autres parties du monde.

En ce qui concerne la protection sociale en faveur des personnes handicapées, l'UNESCO aide les Tokélaou à mettre en place des systèmes de protection sociale fondés sur des données probantes et pris en charge localement, afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable grâce à une programmation intégrée selon le principe « Ne laisser personne de côté ». Cela se fait dans le cadre du programme de renforcement de la résilience des États insulaires du Pacifique au moyen de la protection sociale universelle, initiative qui bénéficie du soutien financier du Fonds commun pour les objectifs de développement durable et qui est mise en œuvre aux Tokélaou, aux Îles Cook, à Nioué et au Samoa. En particulier, l'UNESCO soutient l'idée de combler les lacunes dans la couverture des interventions de protection sociale existantes et de développer des programmes de protection sociale adaptés localement aux besoins des personnes handicapées.

En novembre 2021, une évaluation nationale des personnes handicapées a été réalisée aux Tokélaou et un groupe de référence sur le handicap est en cours de constitution sur le territoire. L'évaluation cognitive des enfants présentant un handicap intellectuel et l'enquête sur les personnes handicapées sont terminées. Les données recueillies ont permis d'établir un registre national des personnes handicapées, avec des données ventilées notamment par sexe et par sous-groupes. Les Tokélaou se concentrent désormais sur l'élaboration d'une politique nationale relative aux personnes handicapées et sur un programme de développement des capacités visant à dispenser une formation à l'intégration du handicap aux enseignants, aux agents du Ministère de l'éducation et aux autres ministères concernés.

Pour ce qui est des statistiques relatives à l'éducation, l'Institut de statistique de l'UNESCO collecte et diffuse chaque année des données sur l'éducation concernant les territoires : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Montserrat et Tokélaou. Les données sont ventilées par sexe pour permettre l'analyse des données spécifiques au genre concernant l'accès à l'éducation, la participation et l'achèvement de la scolarité des femmes.

En avril 2021, l'Institut de statistique de l'UNESCO a organisé un webinaire de formation régional sur les statistiques de l'éducation et le suivi de l'objectif de développement durable n° 4 pour la région des Caraïbes. Les Îles Vierges britanniques et les Îles Turques et Caïques y ont participé. Les webinaires ont également été l'occasion de discuter des difficultés de collecte et de communication des données auxquelles les pays et territoires sont confrontés en raison de la pandémie de COVID-19 et de la manière dont l'Institut pourrait contribuer à les atténuer.

En octobre 2020, les Tokélaou ont participé à l'atelier régional sur les statistiques internationales de l'éducation et le suivi de l'objectif de développement durable n° 4, organisé par l'UNESCO et son Institut de statistique, en collaboration avec le Secrétariat de la Communauté du Pacifique. Les Tokélaou ont également bénéficié de l'appui du Secrétariat pour l'extraction de données sur l'éducation et la production de données relatives à l'objectif de développement durable n° 4 et à ses indicateurs. La formation a permis au territoire de renforcer ses capacités à produire des données de qualité en temps voulu pour le suivi national, à varier les sources de données et à utiliser les données pour la planification et le suivi. Il s'agissait d'une étape importante pour l'amélioration des données transmises à l'Institut de statistique de l'UNESCO pour le suivi régional et mondial. L'Institut et le Secrétariat ont également travaillé avec les Tokélaou à l'établissement de valeurs de référence nationales pour les indicateurs de l'objectif n° 4, afin d'aligner les processus de suivi mondiaux, régionaux et nationaux.

Sciences naturelles et océans

L'UNESCO a lancé une stratégie visant à promouvoir le concept de géoparcs et à fournir une formation locale dans les petits États insulaires en développement, y compris certains territoires non autonomes. Une étude a été commanditée dans le cadre du programme international de géosciences et de géoparcs de l'UNESCO afin d'inventorier le patrimoine géologique de la région et de recenser les lacunes en matière de connaissances. L'étude comprend une étude de cas des meilleures pratiques à Montserrat et une brève description des possibilités de conservation du géopatrimoine de Montserrat et des Îles Vierges britanniques.

Anguilla, les Bermudes, les Îles Caïmanes, les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges britanniques et Montserrat, en tant que membres associés de l'UNESCO, sont des membres actifs du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes, créé en 2005 en tant qu'organe subsidiaire de la Commission

océanographique intergouvernementale de l'UNESCO. Le Groupe de coordination a été créé dans le but de fournir une assistance efficace en matière de réduction des risques de tsunami aux États membres de la région des Caraïbes, en tirant les leçons nécessaires du tsunami de 2004 dans l'océan Indien.

Le Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique, un système similaire établi dans le Pacifique, comprend parmi ses membres actifs la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie. Cet organe a été créé en 1968 en tant qu'organe subsidiaire de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO afin de fournir aux États membres une assistance efficace en matière de réduction des risques de tsunami. Le Centre polynésien de prévention des tsunamis et le Laboratoire de géophysique de Nouméa, Nouvelle-Calédonie, jouent avec dynamisme le rôle de chef de file au sein du Groupe de Coordination.

Culture

Un petit nombre de sites inscrits au patrimoine mondial se trouvent dans des territoires non autonomes : aux Bermudes, la ville historique de St George et les fortifications associées (patrimoine culturel, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, inscrit en 2000) ; en Polynésie française, Taputapuātea (patrimoine culturel, France, inscrit en 2017) ; à Gibraltar, l'ensemble des grottes de Gorham (bien culturel, Royaume-Uni, inscrit en 2016) ; en Nouvelle-Calédonie, les lagons de Nouvelle-Calédonie, leur diversité récifale et les écosystèmes associés (patrimoine naturel, France, inscrit en 2008) ; à Pitcairn, Henderson Island (patrimoine naturel, Royaume-Uni, inscrit en 1988) ; à Sainte-Hélène, les Îles de Gough et Inaccessible (patrimoine naturel, Royaume-Uni, inscrit en 1995).

En outre, un certain nombre de sites localisés dans des territoires non autonomes sont inscrits sur les listes indicatives d'États parties. Ces listes comprennent les inventaires nationaux des sites que les États parties ont l'intention de soumettre pour inscription au patrimoine mondial, notamment : Samoa américaines : zones marines protégées des Samoa américaines (patrimoine naturel, États-Unis d'Amérique) ; Polynésie française : Îles Marquises (patrimoine mixte, France) ; Sainte-Hélène : Île de Sainte-Hélène (patrimoine naturel, Royaume-Uni) ; Îles Turques et Caïques : Îles Turques et Caïques (patrimoine naturel, Royaume-Uni).

Alors que les dossiers d'inscription doivent être soumis par les États parties qui ont ratifié la Convention de l'UNESCO concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), les autorités locales des territoires participent généralement à la préparation des dossiers et à la gestion quotidienne des biens. Les territoires non autonomes participent également aux sessions du Comité du patrimoine mondial et peuvent faire des déclarations en tant que membre de la délégation de l'État partie. Ils participent souvent aux réunions internationales, aux programmes de renforcement des capacités et aux cours de formation organisés par l'UNESCO.

Dans le cadre du troisième cycle de l'exercice de rapport périodique pour la période 2018-2024, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a invité des représentants de territoires non autonomes administrés par les États-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni qui possèdent des biens inscrits au patrimoine mondial situés dans la région Asie-Pacifique à participer à des ateliers de formation.

Plusieurs territoires non autonomes détiennent un important patrimoine culturel subaquatique ou tirent profit de sa valorisation. Leurs représentants participent occasionnellement aux programmes de renforcement des capacités organisés par

l'UNESCO dans le cadre de sa Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001) et en bénéficient. Le secrétariat de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique travaille en étroite collaboration avec le Musée national des îles Caïmanes et sa Direction et avec le Collège des arts libéraux et des sciences sociales de l'Université de Guam. La coopération avec l'Université, qui est membre du programme de jumelage et de mise en réseau des universités de l'UNESCO pour l'archéologie subaquatique, porte en particulier sur les barrages à poissons et sur les sites d'épaves de la Première Guerre mondiale.

En ce qui concerne les musées, un expert des îles Caïmans a participé à un webinaire du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels et de l'UNESCO sur les musées après la pandémie (23 juillet 2020) et au Forum des jeunes sur les musées intitulé « Musées, jeunesse et éducation » (21 mai 2021).

Un certain nombre de territoires non autonomes sont de petits États insulaires en développement, particulièrement vulnérables aux effets des catastrophes, notamment celles liées aux changements climatiques. À cet égard, dans le cadre de sa Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003), l'UNESCO a entrepris une réflexion sur le rôle du patrimoine vivant dans les situations d'urgence, qui a abouti en 2020 à l'adoption des Principes opérationnels et modalités de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d'urgence par l'Assemblée générale des États parties à la Convention. Le texte souligne la nature duelle du patrimoine vivant dans les situations d'urgence : d'une part, le patrimoine vivant peut être directement menacé par les situations d'urgence, mais d'autre part, les populations peuvent s'appuyer dessus pour se préparer aux situations d'urgence, y faire face et s'en relever. Les principes et modalités fournissent des orientations aux populations, aux États et aux autres parties prenantes sur la meilleure façon de garantir que le patrimoine culturel immatériel est utilisé et préservé du mieux possible dans les situations d'urgence. L'UNESCO a également élaboré des supports de formation concernant la préservation du patrimoine culturel immatériel dans les situations de catastrophe, qui sont disponibles sur le site Web de l'Organisation.

Communication et information

Gibraltar et les îles Caïmanes ont participé à l'enquête 2021 de l'UNESCO sur l'indicateur 16.10.2 de l'objectif de développement durable 16, relatif à l'accès public à l'information. Cette enquête annuelle est menée par l'UNESCO en tant qu'organisme des Nations Unies responsable du suivi de cet indicateur. L'UNESCO rend compte non seulement des progrès accomplis en matière d'adoption et d'application de garanties d'accès à l'information dans le monde, mais encourage également les efforts déployés dans ce domaine, notamment en soulignant l'utilité de l'accès à l'information pour la sortie de crise et la réalisation des objectifs de développement durable dans leur ensemble.

De mai 2020 à mai 2021, l'UNESCO, avec le soutien de son programme Information pour tous, a mis en œuvre l'Initiative pour l'intelligence artificielle aux Caraïbes, un projet qui permet aux petits États insulaires en développement des Caraïbes d'accéder à une formation au renforcement des capacités en matière d'intelligence artificielle. Les participantes et participants aux webinaires organisés dans le cadre du projet ont examiné la situation des Caraïbes, notamment en ce qui concerne l'impact de la pandémie de COVID-19, et ont discuté de la manière d'exploiter au mieux l'intelligence artificielle pour accélérer le développement durable dans les petits États insulaires en développement, notamment dans les membres associés de l'UNESCO ci-après : Anguilla, Îles Vierges britanniques, Îles Caïmanes et Montserrat.

L'UNESCO est sur le point de lancer une initiative visant à évaluer les besoins des petits États insulaires en développement en matière d'intelligence artificielle, de transformation numérique et de données ouvertes. L'enquête consistera à évaluer les lacunes, en matière de capacités et d'infrastructures, du gouvernement ou des entités désignées par le gouvernement. Il s'agira d'évaluer à quel point les vulnérabilités propres aux petits États insulaires en développement renforcent l'importance de l'intelligence artificielle comme source alternative de croissance et de résilience de l'économie. Les paramètres de la politique relative aux données ouvertes seront également étudiés pour déterminer ceux qui pourraient favoriser une adoption durable des technologies basées sur l'intelligence artificielle afin de soutenir le développement durable de ces pays. Cette évaluation des besoins est basée sur une enquête similaire qui a été menée en Afrique en 2020.

H. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

[15 février 2022]

Les femmes ont été davantage touchées par le chômage que les hommes et ont subi une plus forte hausse de la charge de travail domestique non rémunéré. Les dernières données mondiales, produites grâce à la collaboration entre l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), montrent que la maternité a été pénalisante pour des millions de femmes dans le monde pendant la pandémie de COVID-19. Les données couplées sur les femmes et les hommes en âge de travailler (25 à 54 ans) ayant au moins un enfant de moins de 6 ans à la maison sont utilisées pour comptabiliser de manière approximative les parents de jeunes enfants qui font partie de la population active. La base de données comprend des estimations pour cinq territoires non autonomes.

Même avant la pandémie, la participation des mères au marché du travail – qui s'élevait à 55,0 % selon l'approximation – était loin derrière le taux de participation global des femmes (62,1 %), et nettement inférieure à celle des pères (97,1 %). Ces derniers bénéficient d'une prime au marché du travail, c'est-à-dire qu'ils ont plus de chances de travailler que l'ensemble des hommes du même groupe d'âge (93,5 %). Les données confirment que la répartition inégale des soins et des responsabilités domestiques au sein du foyer est un facteur important d'inégalité dans la participation au marché du travail. L'effet se fait également sentir à d'autres égards, notamment l'accès des femmes à l'égalité de rémunération, aux augmentations de salaire et aux possibilités immédiates et à long terme d'accéder à des postes de gestion et de direction.

En 2020, la difficulté de concilier vie professionnelle et vie familiale, conjuguée aux fermetures d'écoles et aux destructions d'emplois dans les secteurs à prédominance féminine, a fait que les femmes étaient encore moins nombreuses à participer au marché du travail. À l'échelle mondiale, on estime que 113 millions de femmes âgées de 25 à 54 ans ayant un partenaire et des enfants en bas âge ne participaient pas à la population active en 2020. C'est un chiffre frappant, surtout si on le compare à celui de leurs homologues masculins (13 millions, contre 8 millions avant la COVID-19). Les estimations pour la Polynésie française, Guam, la Nouvelle-Calédonie et les Îles Vierges américaines montrent une baisse similaire de la participation des mères au marché du travail en 2020. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance des politiques gouvernementales et des pratiques de fonctionnement des entreprises qui soutiennent la participation des femmes à la population active.

Données disponibles sur l'objectif de développement durable 5.

Il n'y a pratiquement aucun rapport au niveau mondial sur les progrès ou l'état d'avancement des cibles et indicateurs de l'objectif de développement durable n° 5 pour les territoires non autonomes, à l'exception de ce qui suit :

- Îles Vierges britanniques : 77,4 % des femmes possèdent un téléphone mobile, contre 75,6 % des hommes (cible 5.b, indicateur 5.b.1). Il n'est pas possible de calculer de moyenne mondiale pour cet indicateur en raison de l'insuffisance des données.
- Guam : selon les dernières estimations, les femmes occupent 15,4 % des sièges dans les collectivités locales, contre 36,3 % au niveau mondial (cible 5.5, indicateur 5.5.1.b).
- Nouvelle-Calédonie : selon les dernières estimations, les femmes occupent 47,2 % des sièges dans les collectivités locales, contre 36,3 % au niveau mondial (indicateur 5.5.1.b).
- Sainte-Hélène : on dispose de données concernant l'indicateur 5.c.1, à savoir la proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Selon cet indicateur, Sainte-Hélène ne dispose pas d'un système permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
- Tokéalaou : on dispose de données concernant à l'indicateur 5.c.1, à savoir la proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Selon cet indicateur, les Tokéalaou ne disposent pas d'un système permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

On trouvera ci-après les mesures tenant compte des questions de genre prises dans 5 des 17 territoires non autonomes. Les données sont issues de l'outil de suivi de politiques d'ONU-Femmes et du PNUD.

Samoa américaines

- Mars 2020 : les restrictions sur la prime de risque ont été suspendues et la Direction du Département des ressources humaines a été chargée d'élaborer une politique visant à indemniser le personnel médical, les premiers secours et tous les agents du gouvernement du territoire confrontés à un risque et une exposition accrus dans le cadre de leurs fonctions. La part des femmes employées dans le secteur de la santé et des services sociaux est de 60 %.

Îles Caïmanes

- Juin 2020 : le gouvernement a relancé le programme Ready2Work, qui vise à fournir aux travailleurs caïmans une formation industrielle spécifique et de nouveaux outils pour mieux les préparer à la vie active : stages rémunérés (par l'employeur ou par le gouvernement, le cas échéant), aide pour la garde des enfants, si nécessaire, conseils et accompagnement professionnel individualisé.
- Le gouvernement a également prolongé le programme Passport2Success - un programme de formation générale de 16 semaines qui comble le fossé entre l'école secondaire et le monde du travail pour les jeunes de 17 à 24 ans. Il bénéficie à un large éventail de jeunes : jeunes parents, jeunes ayant des besoins

particuliers et jeunes en fin d'études secondaires qui y participent pendant l'été. La plupart des personnes participant au programme sont des femmes.

Montserrat

- Mars 2020 : le gouvernement a introduit une « disposition de congé discrétionnaire » et a publié une politique de réaménagement des modalités de travail pour les agents publics. L'objectif est de donner à ces derniers le temps et la souplesse nécessaires pour trouver d'autres solutions de garde des enfants d'âge scolaire. Pendant cette « période de présence souple », les chefs de service peuvent accorder aux fonctionnaires des congés payés supplémentaires pour remplir des obligations personnelles liées à la garde des enfants.

Nouvelle-Calédonie

- Mars 2020 : Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a augmenté les prestations familiales pour les travailleurs salariés qui ont dû rester chez eux pour s'occuper des enfants de moins de 16 ans, en raison de la fermeture des crèches et des écoles à partir du 19 mars 2020. Des compléments de 60 points (22 785 francs pacifiques) sont octroyés pour la période du 20 au 31 mars 2020 et de 120 points (45 570 francs pacifiques) pour la période du 1^{er} au 3 avril et du 20 au 30 avril lors de la réouverture progressive des écoles.

Îles Vierges américaines

- Avril 2020 : pour contenir la propagation de la COVID-19 parmi les personnes sans domicile, les Îles Vierges américaines ont renforcé les services essentiels aux personnes sans abri, notamment les services de garde d'enfants, d'éducation, de sensibilisation, d'aide à l'emploi, les services de santé ambulatoires, les services juridiques, les services de santé mentale, les services de traitement des toxicomanies et les transports.
- Juillet 2020 : les services sociaux des Îles Vierges américaines ont supprimé les conditions de revenu pour l'aide à la garde d'enfants pour les parents qui doivent reprendre le travail dans le cadre de l'épidémie de COVID-19. Ils utilisent une subvention fédérale pour la garde d'enfants d'un montant de 3,3 millions de dollars afin de fournir une aide aux familles et aux prestataires de services de garde d'enfants.

I. Programme des Nations Unies pour l'environnement

[15 février 2022]

En novembre 2021, en tant que partie non contractante au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, les Îles Vierges britanniques ont participé à un atelier virtuel organisé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui assure le secrétariat de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes. L'objectif était d'évaluer l'état d'avancement de la ratification du Protocole, de recenser les principaux obstacles à la ratification et le type d'appui qui pourrait être fourni par le Secrétariat, les Centres d'activités régionales et les Réseaux d'activités régionales dans le cadre des programmes, projets et activités en cours. Organisé dans le cadre du projet financé par l'Union européenne sur le renforcement des capacités liées aux accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et sous l'égide du Programme pour l'environnement des

Caraïbes du PNUE, cet atelier participe directement des efforts du Secrétariat pour renforcer le dispositif de gouvernance du Protocole et faire connaître au niveau national l'importance de cet instrument juridique dans la lutte contre la pollution marine¹⁸.

Dans le cadre du même projet, en partenariat avec l'Union européenne, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le PNUE a produit un rapport sur la protection des espèces migratrices dans la région des Caraïbes, y compris les territoires non autonomes, qui a été présenté lors de la onzième réunion des parties contractantes au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées, tenue virtuellement en juillet 2021. Le rapport, intitulé « SPAW Protected Areas of the Wider Caribbean : a comprehensive Booklet »¹⁹, s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le PNUE pour élaborer un plan visant à faciliter la coopération entre les zones protégées répertoriées dans le cadre de ce Protocole et à créer un réseau fonctionnel de zones marines protégées dans la région des Caraïbes, y compris dans les territoires non autonomes concernés. Les auteurs y examinent les composantes écologiques communes aux aires maritimes protégées au titre du Protocole dans la région des Caraïbes et analysent les cadres réglementaires nationaux, les outils, les plans de gestion et les projets en cours au niveau national pour la protection des espèces recommandées, entre autres.

En février 2021, le Secrétariat de la Convention a organisé une formation en ligne de 3 jours sur les principes de base des négociations et de la diplomatie environnementale. Elle s'adressait aux États parties à la Convention, y compris les territoires non autonomes concernés. Les participantes et participants ont reçu une formation sur la structure institutionnelle et le dispositif de gouvernance des accords multilatéraux sur l'environnement, l'accent étant mis sur le Secrétariat de la Convention, ainsi qu'une formation sur les règles de procédures, la rédaction et l'adoption de recommandations et de décisions, la manière de participer efficacement aux négociations des accords multilatéraux sur l'environnement, et d'autres procédures et concepts applicables. En outre, les principaux sujets d'intérêt relevant de la Convention ont également été abordés, notamment les liens avec le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, les modifications éventuelles du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes et l'élaboration d'une nouvelle stratégie régionale de réduction de la pollution par les nutriments. Les personnes présentes ont également pris part à des exercices de simulation pour les aider à renforcer leurs compétences et leur participation concrète aux négociations.

Dans le cadre du projet de grands écosystèmes marins des Caraïbes et de la plateforme Nord du Brésil (CLME+) du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds pour l'environnement mondial, le Secrétariat de la Convention a également finalisé un rapport sur l'état des habitats marins²⁰, une stratégie régionale et un plan d'action pour la valorisation, la protection et la restauration des principaux habitats marins dans la région du CLME+ pour la période 2021-2030²¹ et, en collaboration avec Ocean Foundation, le rapport intitulé « Integrated large-scale action on habitat restoration and pollution in the CLME+ region : a baseline and feasibility assessment report on the Needs and Opportunities

¹⁸ <https://www.unep.org/cep/news/blogpost/governments-wider-caribbean-benefit-sensitization-workshops-regions-legal-framework>.

¹⁹ cf. <http://gefcrew.org/carrcu/SPAWSTAC9/Info-Docs/WG.42-INF.18-en.pdf>.

²⁰ cf. <http://gefcrew.org/carrcu/SPAWSTAC9/Info-Docs/WG.42-INF.5-en.pdf>.

²¹ <http://gefcrew.org/carrcu/SPAWSTAC9/Info-Docs/WG.42-INF.6-en.pdf>.

for Investment »²², qui couvre la région des Caraïbes au sens large, y compris les territoires non autonomes concernés. Tous ces rapports ont également été présentés lors de la onzième réunion des parties contractantes au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées, tenue virtuellement en juillet 2021. La stratégie et le plan d'action régionaux, notamment, visent à renforcer l'action nationale et collective des États membres pour la gestion des écosystèmes côtiers, en particulier les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers marins, afin de maintenir l'intégrité des habitats et d'assurer le flux continu des biens et services écosystémiques. Le rapport d'évaluation de base et de faisabilité soutiendra les efforts mondiaux en matière de restauration, tels que la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) et la réalisation des objectifs de développement durable, notamment les objectifs 6, 13, 14 et 15, ainsi que le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

J. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

[18 février 2022]

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) a fourni des informations sur le trafic de drogue, le trafic de migrants, le blanchiment d'argent et l'exploitation illégale des ressources marines et autres ressources naturelles, conformément à la demande formulée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2021/2 B, paragraphe 10 c) et d) du dispositif.

1. Le problème mondial de la drogue

En tant qu'entité des Nations Unies chargée au premier chef d'aider les États Membres à faire face au problème mondial de la drogue, notamment en fournissant des services de recherche et d'analyse, l'ONUDD collecte, analyse et partage des données actualisées sur les tendances de l'offre et de la demande de drogues dans le monde entier afin d'aider les États Membres à formuler des réponses appropriées pour lutter contre le trafic de drogues et promouvoir le bien-être de chacune et chacun.

De manière générale, on manque de données relatives aux drogues dans les territoires non autonomes, tant du côté de l'offre que de la demande. La seule exception concerne Gibraltar, qui a adressé à l'ONUDD une réponse complète à son questionnaire destiné au rapport annuel pour les années 2019 et 2020. Il en ressort des saisies importantes de résine de cannabis (plus de 3 tonnes pour 2019 et près de 5 tonnes pour 2020), ainsi que quelques saisies de cocaïne (0,6 kg en 2019 et 25,8 kg en 2020) et de petites saisies d'ecstasy, d'amphétamine, de cannabis, de méthadone, de kétamine, de benzodiazépines et de psilocybine.

Pour surveiller les caractéristiques et les tendances du trafic de drogue, l'ONUDD collecte et partage des données sur sa plateforme de surveillance des drogues. On y trouve des rapports de saisie de certains territoires non autonomes.

2. Crimes et délits économiques : corruption et blanchiment d'argent

2.1 Application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

La Convention des Nations Unies contre la corruption est le seul instrument universel juridiquement contraignant de lutte contre la corruption. Le Mécanisme

²² cf. <http://gefcrew.org/carrcu/LBSSTAC5/Info-Docs/WG.41INF.14-en.pdf>.

d'examen est un processus d'évaluation par les pairs qui aide les États parties à mettre en œuvre efficacement la Convention.

En 2019, le Gouvernement des Bermudes a officiellement annoncé, par la voix du Royaume-Uni, qu'il était prêt à participer au Mécanisme et à se soumettre à l'examen de l'application des chapitres II à V de la Convention.

En 2020, l'ONUSUDC a publié le rapport d'examen par pays de l'application par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord des articles 5 à 14 et 51 à 59 de la Convention des Nations Unies contre la corruption pour le cycle d'examen 2016-2021. Ce document comprend le rapport d'examen des Îles Vierges britanniques. Il y est indiqué que bien que les politiques visant à prévenir la corruption et à y faire face soient inscrites dans la loi, notamment dans le décret constitutionnel de 2007, il n'existe pas d'instance dédiée à la lutte contre la corruption, bien que sa création soit actuellement à l'étude. Par ailleurs, les Îles Vierges britanniques ne disposent pas d'un cadre structuré pour les activités de prévention de la corruption et de sensibilisation, ni d'une procédure cohérente d'examen des mesures législatives et administratives liées à la lutte contre la corruption. En outre, certaines mesures sont en place pour prévenir la corruption dans le secteur public et parmi les fonctionnaires, mais le territoire ne dispose pas actuellement d'un cadre juridique pour la protection des lanceurs d'alerte, ni d'un code de conduite ministériel ou d'une loi sur l'administration de la fonction publique, qui sont en cours d'élaboration.

L'examen se conclut par une série de recommandations visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption dans les Îles Vierges britanniques. En voici quelques exemples :

- L'élaboration et l'application de politiques de lutte contre la corruption efficaces et coordonnées, fondées sur une évaluation complète du risque de corruption et sur de larges consultations des parties prenantes ;
- L'établissement et la promotion de pratiques efficaces visant à prévenir la corruption, y compris la sensibilisation à la lutte contre la corruption ainsi qu'un processus plus systématique et régulier d'évaluation des instruments juridiques et des mesures administratives visant à prévenir et à combattre la corruption ;
- La mise en place et l'application de la politique relative aux lanceurs d'alerte en cours d'élaboration ;
- La finalisation et l'adoption d'un cadre juridique visant à garantir la transparence et l'intégrité des agents publics, ainsi que la publication de rapports réguliers sur les risques de corruption dans l'administration publique.

2.2 Blanchiment d'argent

Selon le rapport d'examen, les Îles Vierges britanniques disposent d'un cadre juridique de prévention du blanchiment d'argent qui prévoit des mécanismes spécifiques pour empêcher et détecter les transferts de produits du crime et permettre la coopération et l'échange d'informations, tant au niveau national qu'international²³. Il s'agit notamment de mécanismes pour l'enregistrement et l'exécution des décisions de confiscation prises par d'autres États et pour l'émission d'ordonnances de blocage. Cependant, il n'est pas possible de procéder à des confiscations en l'absence de condamnation : à moins qu'une demande de conservation des biens en vue de leur confiscation ne soit reçue d'un autre État, il n'existe aucune disposition permettant

²³ Loi de 2008 sur les produits de la criminalité (amendée) ; Code de pratique sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, 2008 ; Règlement sur la lutte contre le blanchiment d'argent, 2008 ; Loi sur l'Agence d'investigation financière, 2003 ; Loi sur le financement et les services monétaires, 2009 ; etc.

de conserver les biens en vue de leur confiscation. À ce jour, il n'y a eu aucun cas où une décision de confiscation étrangère ait été enregistrée, où les autorités des Îles Vierges britanniques aient gelé, saisi ou tracé des biens sur la base d'une demande d'entraide judiciaire étrangère²⁴.

L'absence de cadre réglementaire efficace pour lutter contre le blanchiment d'argent a été signalée dans un certain nombre de territoires non autonomes situés dans les Caraïbes, ce qui a valu à ces territoires d'être placés à plusieurs reprises sur la « liste noire » ou la « liste grise » du Groupe d'action financière (GAFI), une instance politique intergouvernementale créée pour établir des normes internationales de lutte contre le blanchiment d'argent. En 2021, cependant, aucun des territoires non autonomes ne figurait sur la « liste noire » (« appel à l'action ») du Groupe d'action et seul un territoire non autonome situé dans les Caraïbes (les îles Caïmanes) figurait encore sur la « liste grise », ce qui donne à penser que le cadre juridique et réglementaire relatif à la prévention du blanchiment de capitaux a été nettement amélioré dans la plupart de ces territoires non autonomes au cours des deux dernières décennies.

3. Traite des personnes et trafic de migrants

3.1 Trafic de migrants dans les Îles Turques et Caïques

L'ONUDC a fourni un appui judiciaire à l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) dans le cadre des efforts internationaux visant à lutter contre la traite des personnes et le trafic de migrants dans les Amériques. En décembre 2021, dans le cadre de l'opération Turquesa III menée par INTERPOL, 216 arrestations ont été effectuées et plus de 10 000 migrants en situation irrégulière originaires de 61 pays différents ont été identifiés. L'opération a donné lieu à des interventions conjointes et coordonnées des autorités de 34 pays contre des réseaux criminels soupçonnés de faire passer des frontières à des hommes, des femmes et des enfants vulnérables à des fins lucratives. Dans les Îles Turques et Caïques, les autorités ont confirmé avoir repéré des navires emplis de migrants qui entreprennent un dangereux périple maritime, manifestations transnationales dans la région des crimes de traite des personnes et de trafic de migrants qui impliquent les pays d'origine, de transit et de destination, y compris les territoires non autonomes des Caraïbes.

Pour lutter contre les activités des réseaux de trafic de migrants et contre la menace qui pèse sur les migrants clandestins le long des itinéraires de contrebande vers l'Amérique du Nord, y compris à travers les Caraïbes, l'ONUDC met en œuvre un projet de renforcement de l'action et des réponses transrégionales contre le trafic de migrants. Ce projet, auquel participent les Îles Turques et Caïques, vise à améliorer les réponses et les stratégies des services répressifs et judiciaires et à dépasser la simple interdiction, afin de démanteler les réseaux criminels et de favoriser la coopération transnationale. Il a débuté en avril 2021 et sera mis en œuvre jusqu'en mars 2023. Toutefois, plusieurs activités, dont une réunion des procureurs et des enquêteurs prévue pour 2021, ont été reportées en raison de la pandémie de COVID-19. Cette réunion, reportée à mars 2022, visera à développer une appréhension commune du cadre juridique international de la coopération contre le trafic de migrants et de ses avantages dans la lutte contre les groupes criminels organisés. Pour cette réunion, les Îles Turques et Caïques ont désigné des participantes et participants selon une représentation femme-homme paritaire.

²⁴ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Rapport d'examen du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Examen par la Turquie et Israël de l'application par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord des articles 5 à 14 et 51 à 59 de la Convention des Nations Unies contre la corruption pour le cycle d'examen 2016-2021. p. 30.

4. Crimes préjudiciables à l'environnement

Exploitation illégale des ressources marines dans les Caraïbes et le Pacifique

La base de données des saisies de trafic d'espèces sauvages de l'ONUDC contient quelques enregistrements concernant les territoires non autonomes. Les saisies les plus pertinentes par rapport à l'exploitation illégale des ressources marines sont celles de chair et de coquilles de strombe géant (*Strombus gigas*), une espèce commune dans les Caraïbes mais menacée dans certaines zones par la surpêche et le braconnage, qui représente les plus gros volumes de saisies d'espèces sauvages dans les territoires non autonomes. Les principaux lieux d'origine de ces saisies sont les Îles Turques et Caïques et les Îles Caïmanes. Par ailleurs, la Nouvelle-Zélande signale également un certain nombre de saisies en provenance de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, concernant principalement de petites quantités de bénitiers géants (*Tridacna maxima*) et de coraux de différentes sortes, généralement saisis par les douanes auprès de touristes qui les remportent en guise de « souvenir ».

K. Fonds des Nations Unies pour la population

[23 février 2022]

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a apporté un soutien spécifique en réponse aux effets de la pandémie de COVID-19 à Anguilla, aux Îles Vierges britanniques et à Montserrat :

- Lignes directrices pour aider les gestionnaires de refuges, les prestataires de soins de santé, les spécialistes des questions de genre et les coordonnateurs de la réponse aux catastrophes à réduire les risques de violences de genre et à coordonner toutes les mesures essentielles en matière de santé sexuelle et reproductive dans les abris d'urgence.
- Lignes directrices sur la COVID-19 pour les centres d'accueil des victimes de violence de genre, visant à fournir des conseils sur les mesures de prévention et de contrôle des infections à décliner dans les établissements de soins à court et à long terme pour les rescapées de la violence de genre et leurs enfants (FNUAP/Organisation panaméricaine de la santé/ONU-Femmes).
- Évaluation de la sécurité des produits de santé reproductive afin de renforcer la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique à la lumière de l'impact de la COVID-19.
- Supports de communication sur la santé sexuelle et procréative et sur la violence de genre dans le contexte de la COVID-19 afin de sensibiliser et d'informer la population et d'accroître l'accès aux services disponibles.
- Le FNUAP n'a pas mené d'intervention directe dans la lutte contre la COVID-19 et le relèvement post-pandémie des Îles Turques et Caïques, mais un suivi continu a cependant été effectué pour évaluer la sévérité de la pandémie dans le territoire.

Activités de renforcement des capacités

En 2021, le FNUAP a organisé des sessions de formation de formateurs pour aider les référentes et référents pour la violence de genre des Ministères des questions de genre, des services sociaux et du développement d'Anguilla, des îles Vierges britanniques et de Montserrat à mieux lutter contre la violence de genre et à adapter la mise en œuvre des programmes au contexte de la COVID-19. En 2022, les sessions

de formation seront déclinées au niveau territorial avec le soutien du FNUAP. Les domaines de formation spécifiques sont les suivants :

- Réponse spécialisée aux cas de violence de genre pour les prestataires de services en la matière, avec des services à distance adaptés au contexte de la COVID-19 ;
- Violence de genre dans les situations d'urgence et la santé mentale et le soutien psychosocial ;
- Orientation sûre par le personnel médical et réponse non spécialisée à la violence de genre / guides de poche sur la violence de genre

Le personnel des offices de statistique d'Anguilla, de Montserrat et des Îles Turques et Caïques a bénéficié d'un atelier organisé par le Bureau du recensement des États-Unis et le FNUAP dans les Caraïbes sur l'analyse et les projections démographiques. Cet atelier d'une semaine, tenu du 24 au 28 mai 2021, a été conçu à l'intention des démographes et des spécialistes des offices de statistique et des bureaux de planification chargés de produire et d'utiliser des projections et des estimations démographiques. Il a porté sur l'établissement des estimations de la population de base, de la fécondité, de la mortalité et des migrations, ainsi que sur la projection des composantes de la cohorte, qui sont essentiels pour aider les pays et les territoires à disposer de données de base précises en vue d'éventuelles urgences humanitaires.

Mobilisation des ressources

Montserrat devrait bénéficier d'un projet biannuel du Fonds commun pour les objectifs de développement durable concernant l'intégration des données démographiques et les solutions politiques pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Le soutien prévu devrait s'élever à 750 000 dollars. L'accent sera mis sur les politiques de développement durable, l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, ainsi que sur les données permettant de suivre la réalisation des objectifs de développement durable.

L. Programme alimentaire mondial

[17 février 2022]

L'Algérie accueille des réfugiés sahraouis du Sahara occidental depuis 1975. Ils vivent dans cinq camps près de la ville de Tindouf, où les possibilités d'autosuffisance sont limitées. Les réfugiés dépendent donc presque entièrement de l'aide humanitaire. Bien que la pandémie ait donné lieu à des défis sans précédent, le Programme alimentaire mondial (PAM) a mis en œuvre avec succès ses activités salvatrices.

Le Plan stratégique de pays provisoire du PAM pour l'Algérie pour 2019-2022, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2019, est axé autour de deux résultats stratégiques qui visent à répondre aux besoins alimentaires de base des hommes, femmes, garçons et filles sahraouis, y compris celles et ceux qui sont handicapés, et à améliorer l'état nutritionnel des plus vulnérables d'entre eux. En 2020, le Plan stratégique pour l'Algérie est resté centré sur quatre activités : la fourniture de transferts de ressources inconditionnels, l'alimentation scolaire, les activités complémentaires de subsistance et le soutien nutritionnel, la nutrition étant un domaine d'intervention privilégié dans toutes les activités.

Les activités de subsistance complémentaires du PAM ont fourni aux réfugiés, hommes et aux femmes, des opportunités qui ont augmenté la sécurité alimentaire dans les camps. Dans ce contexte, l'approche du PAM en matière de renforcement de

la résilience a permis de recenser des opportunités et de favoriser les liens avec d'autres activités et partenaires pour accroître l'accès à des aliments frais et riches en protéines. Le PAM a également œuvré à l'autonomisation des femmes et des hommes par des activités impliquant des techniques de plantation permettant de faire pousser des fruits et légumes frais avec une consommation d'eau limitée.

Progrès vers l'égalité des genres

Le Programme alimentaire mondial s'est engagé à tenir compte de la question du genre dans toutes ses activités afin de s'assurer que les différents besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons, y compris les personnes handicapées, sont pris en compte. L'analyse des questions de genre de 2019 et le plan d'action du PAM en matière de genre pour 2019-2022 ont permis de mieux recenser les besoins et de définir des actions tenant compte de la dimension de genre. En 2020, le PAM a ventilé les données par âge et par genre afin que les données quantitatives puissent aider à répondre aux besoins spécifiques des femmes, des hommes, des filles, des garçons et des personnes handicapées.
